



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DES MOUISSEQUES

Quai de la Marine 83500 LA SEYNE

☎ 04 94 87 20 07 - ✉ :club.mouisseques@wanadoo.fr - www.mouisseques.com

Les 100 milles

25 AU 26 MARS 2023

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1- L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :

- Les règles d'introduction à la régates (RIR).
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

2 – INSCRIPTION - ADMISSIBILITE

Inscriptions : par internet (www.mouisseques.com) ou le vendredi 24 MARS de 16h30 à 19h00 au siège de la SN Mouissèques 4 Quai de la Marine 83500 LA SEYNE.

Les frais de dossier d'inscription sont de 50 € pour tous.

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des groupes HN : C D R2 R3 et R4.

Le groupe D sera divisé en 2 : D1 : voiliers du groupe D jusqu'au rating 22 brut inclus, D2 : les autres.

Il y aura une classe P.

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 – SITUATION DU PLAN DEAU : De BANDOL au LAVANDOU.

4 – PROGRAMME PROVISOIRE : Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : **Le samedi 25 MARS 11h00.**

5 – INSTRUCTIONS DE COURSE : Disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions ou sur le site de la SN Mouissèques.

6 - TYPE DE PARCOURS : Les parcours seront de type « côtier ».

7 – INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la Société Nautique des Mouissèques.

Pour les extérieurs des places de port seront disponibles le vendredi soir à LA SEYNE et à TOULON.

8 - LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX:

Dimanche 26 Mars à 19H00
devant le siège de la SN Mouissèques
Quai de la Marine 83500 LA SEYNE